

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2016

Le Sept Décembre Deux Mil seize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal du Pin s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 3 Décembre 2016.

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Marie-Christine CLOR, Denis CARRON, Christiane PEROT, Bernard MATHIAS, Maryse TRAVERS, Christian MOINE, Christian CLOR, Laurence KAISSARIS, Pascal MAILLEY, Chrystelle SANCHEZ-LAFAURIE, Philippe ACCORSO, Pascal MEUNIER-BEILLARD, Emilie MERMET.

Tous les conseillers sont présents.

Emilie MERMET est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

TARIFS ANIMATION JEUNESSE

Marie-Christine CLOR présente les tarifs proposés pour l'animation jeunesse à compter du 1^{er} Janvier 2017. Ces tarifs ont été validés en commission du tour du Lac et seront votés par le Conseil Municipal de la commune nouvelle début Janvier.

Cette proposition tient compte des préconisations de la CAF en matière de tarifs à savoir : diminution du nombre de tranches de quotient familial, diminution du tarif pour les bas quotients familiaux et augmentation du tarif pour les plus hauts quotients.

Tranches quotient familial	0/550	551/800	801/1200	1201/1400	Plus 1400
1/2 JOURNEE - <i>Animation régulière autour du Lac</i>	2.00 €	3.00 €	5.00 €	7.00 €	9.00 €
JOURNEE (sans repas) - <i>Animation régulière autour du Lac</i>	4.00 €	6.00 €	10.00 €	14.00 €	18.00 €
JOURNEE STAGES, SORTIES.. (sans repas - transport compris) - <i>Animation avec intervenant extérieur ou billetterie d'entrée, ou forfait ski...</i>	6.00 €	9.00 €	14.00 €	18.00 €	23.00 €
JOURNEE SEJOUR (repas, hébergement et transport compris) <i>Camps</i>	16.00 €	22.00 €	28.00 €	32.00 €	36.00 €

ORGANISATION TEMPS PERI-SCOLAIRE.

Marie-Christine CLOR indique que le PEDT (Projet Educatif Territorial) qui définit les temps d'activités péri-scolaires, a été signé pour trois ans, et arrive donc à échéance en juillet 2017. Il faut donc établir un nouveau PEDT pour trois ans. Les élus du Pin souhaitent conserver les conditions actuelles, à savoir : horaires de l'école les lundis, mardis, jeudis, et vendredis de 8 h30 à 11 h30, et de 13 h30 à 15 h45 et le mercredi de 8h30 à 11 h30. Le Conseil d'Ecole sera consulté lors d'une réunion extraordinaire le 12 décembre prochain.

2016.12.01. PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE.

Le Maire informe le Conseil que trois enfants de la commune ont été scolarisés en CLIS à Voiron pour l'année scolaire 2015/2016. La commune de VOIRON sollicite le versement d'une somme de 1 200.00 € (400€x3) au titre des frais de scolarité. Le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention de participation aux frais de scolarisation des enfants NOTARIO Mattéo, NOTARIO Cynthia, SCHAPMANN Rébecca, en C.L.I.S. à VOIRON pour l'année scolaire 2015/2016, et autorise le Maire à la signer.

- Accepte le versement de la somme de 1 200.00 € à la commune de VOIRON correspondant à ces frais de scolarité.

2016.12.02. PROJET TENNIS COUVERTS. DEMANDE DE SUBVENTION REGION

Le Maire rappelle au Conseil le projet d'aménagement des deux courts de tennis existants au complexe sportif du Pin dans le cadre intercommunal du tour du Lac et prévoyant la couverture des courts et leur mise en accessibilité. Il rappelle que par délibération du 28 Avril 2016, le Conseil municipal a approuvé l'avant-projet établi par le bureau d'études ALP'ETUDES de Moirans et chiffré à la somme de 400 000 € hors-taxes, et a adressé une demande de subvention au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes établi sur ces bases.

Le Maire précise que suite à l'appel d'offres, le marché vient d'être notifié à l'entreprise, et que le montant total des travaux est estimé à 550 000 €. Le plan de financement du projet a dû être revu comme suit :

	Montant € H.T.
Marché LOSBERGER	526 358.00
Missions maîtrise ouvrage + contrôle technique + étude de sol + architecte	15 220.00
Rémunération offres non retenues	6 000.00
Divers :	2 422.00
TOTAL DES DEPENSES	550 000.00
FINANCEMENT :	
CONSEIL DEPARTEMENTAL 41 %	225 500.00
ETAT D.E.T.R.	75 800.00
REGION 25 %	137 500.00
AUTOFINANCEMENT	111 200.00
TOTAL FINANCEMENT	550 000.00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les travaux tels que définis ci-dessus, ainsi que leur coût, soit 550 000 € ht.
- Sollicite la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour prendre en compte cette modification du projet, et attribuer une subvention au taux le plus élevé possible.

2016.12.03. PROJET TENNIS COUVERTS. DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT

Le Maire rappelle au Conseil le projet d'aménagement des deux courts de tennis existants au complexe sportif du Pin dans le cadre intercommunal du tour du Lac et prévoyant la couverture des courts et leur mise en accessibilité du site.

Il rappelle que par délibération du 28 Avril 2016, le Conseil municipal a approuvé l'avant-projet établi par le bureau d'études ALP'ETUDES de Moirans et chiffré à la somme de 400 000 € hors-taxes, et a adressé une demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère établi sur ces bases.

Le Maire précise que suite à l'appel d'offres, le marché vient d'être notifié à l'entreprise, et que le montant total des travaux est estimé à 550 000 €. Le plan de financement du projet a dû être revu comme suit :

	Montant € H.T.
Marché LOSBERGER	526 358.00
Missions maîtrise ouvrage + contrôle technique + étude de sol + architecte	15 220.00
Rémunération offres non retenues	6 000.00
Divers :	2 422.00
TOTAL DES DEPENSES	550 000.00
FINANCEMENT :	
CONSEIL DEPARTEMENTAL 41 %	225 500.00
ETAT D.E.T.R.	75 800.00
REGION 25 %	137 500.00
AUTOFINANCEMENT	111 200.00
TOTAL FINANCEMENT	550 000.00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les travaux tels que définis ci-dessus, ainsi que leur coût, soit 550 000 € ht.
- Sollicite le Conseil Départemental de l'Isère pour prendre en compte cette modification du projet, et attribuer une subvention au taux le plus élevé possible.

2016.12.04. CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 1° CLASSE.

Le Maire indique que Françoise PIC, adjoint technique de 2° classe à la Commune du Pin, peut être nommée sur un grade d'adjoint technique 1° classe au titre de l'ancienneté.

Le Maire précise que Françoise PIC demande à bénéficier de ce changement de grade, et qu'afin de pouvoir la nommer à ce grade, il y a lieu de modifier son poste.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Supprime le poste d'adjoint technique 2° classe à temps complet à compter du 1° Décembre 2016.
- Décide la création d'un poste d'adjoint technique 1° classe à temps complet – Echelle 04 - à compter du 1° Décembre 2016.
- Charge le Maire de prendre l'arrêté nécessaire pour la nomination de la personne retenue pour ce poste.

DEMANDES DE SUBVENTION

- Pétanque du lac : Le Conseil est informé de la demande de subvention de l'association « Pétanque du Lac ». Il est rappelé qu'une subvention de 150 € a été votée à titre exceptionnel en 2015 pour la création de cette nouvelle association. Par ailleurs, le Conseil s'est engagé à financer la fourniture de matériau pour la remise en état du terrain, et la pose de trois points lumineux. A l'unanimité, le Conseil décide de ne pas répondre favorablement à cette nouvelle demande de subvention.
- M.F.R. : Le Conseil attribue à l'unanimité une subvention de 60 € à la maison familiale Rurale de Chaumont pour l'accueil d'un apprenti : Valentin REVOL demeurant sur la commune. La délibération suivante est transmise en Sous-Préfecture :

2016.12.05. VOTE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (P. Meunier Beillard ne prenant pas part au vote) :

- Attribue la subvention suivante :
 - o M.F.R. de Chaumont à EYZIN-PINET : 60.00 € pour accueil d'un apprenti du Pin.

2016.12.06. DECISION MODIFICATIVE

Mr le Maire indique que les crédits prévus au Budget Primitif du budget annexe de la commune ne permettent pas de passer les écritures d'amortissement. Il y a donc lieu de voter les décisions modificatives nécessaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les augmentations de crédits suivantes :

BUDGET ANNEXE :

Augmentation de crédits :

RECETTES :

Art. 28115-040 : + 79 380.00
Art. 28138-040 : + 1 460.00
Art. 28131-040 : + 16 280.00

DEPENSES :

Art. 6811-042 : + 97 120.00

RECETTES :

Art. 777-042 : + 114 060.00

DEPENSES :

Art. 13913-040 : + 107 270.00
Art. 13915-040 : + 2 660.00
Art. 13918-040 : + 4 130.00

QUESTIONS DIVERSES

⇒ 2016.12.07. C.A.P.V. – CONVENTION POUR LA GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE :

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé le transfert de la compétence « Lecture Publique » à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

La C.A.P.V. propose une convention de prestation de service pour la gestion technique de la bibliothèque du Pin par laquelle la C.A.P.V. s'engage à participer forfaitairement aux frais d'entretien, d'assurance, de consommations de fluides... selon la superficie des locaux, soit 120 m² pour la bibliothèque du Pin x 50 € par m² et par an, soit 6 000 € par an.

Cette convention aura une durée de 4 ans à compter du 1^{er} Janvier 2017 et pourra être renouvelable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention pour la gestion de la bibliothèque proposée par la CAPV, et autorise le Maire ou un adjoint à la signer.

⇒ Commune nouvelle : Le Maire rappelle qu'une réunion des deux conseils municipaux aura lieu le 19 Décembre pour préparer le budget, et que le premier conseil municipal de la commune nouvelle aura lieu le 12 Janvier pour notamment élire le Maire et les adjoints et voter le budget primitif.

⇒ Grange Revol : Le Maire rappelle le danger représenté par la grange des frères Revol au passage du Chassigneu, partiellement écroulée. Malgré plusieurs courriers, la tutelle n'a pas fait effectuer les travaux nécessaires à ce jour. Le Maire va donc prendre un arrêté de péril, et mettre les propriétaires en demeure de réaliser les travaux. La Commune devra peut-être engager et financer les travaux et demander le remboursement aux propriétaires ensuite.

⇒ Panneau lumineux : Christiane PEROT confirme que la commande du panneau d'information lumineux a été faite. Elle demande aux élus en charge des travaux de prendre la suite du dossier afin de programmer les travaux nécessaires pour une mise en place en janvier.

⇒ Centre de loisirs : Il est confirmé que la Commune de Charavines ouvre seule un centre de loisirs pendant les petites vacances scolaires. Les autres communes ont été invitées à participer. Les élus du Pin ont notifié leur désaccord précisant toutefois qu'une famille en difficulté pourrait solliciter le CCAS.

La séance est levée à 21h30
